



L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le neuf juin deux mil vingt-trois.

**Présents :** Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAÏN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

**Absent :** Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 22 présents et 1 absent avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-06-15/18 Ajustement du budget en cours d'exercice : Décision budgétaire modificative n°1/2023

Vu les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement ; ces modifications sont proposées au sein de la présente décision.

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

A. Ajustement à la hausse des crédits en dépense pour les charges de fonctionnement

Dans le but de faire face à la hausse généralisée des charges à caractère générale, et permettre l'achat du matériel électrique nécessaire à l'amélioration de l'éclairage des bâtiments communaux, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en dépense du compte 60612 « énergie - électricité » pour 15.000€, en dépense du compte 6068 « autres matières et fournitures » pour 18.378€, en dépense du compte 6156 « maintenance » pour 14.500€, en dépense du compte 622 « honoraires » pour 4.000€, et en dépense du compte 62878 « remboursements de frais à des tiers » pour 500€.

B. Ajout de crédits en dépense pour le fonds de subvention Covid aux entreprises pontamarcquoises

Par délibération du 17 juin 2020, le Conseil municipal avait décidé et autorisé l'abondement au « fonds de transition des entreprises de la Pévèle-Carembault ». Aujourd'hui, la commune a reçu du

réseau Initiative Lille Métropole Sud l'appel de fonds pour le versement de cette dotation. Il est donc proposé d'inscrire des crédits en dépense du compte 65742 « subventions de fonctionnement aux entreprises » pour 17.120€.

C. Rectification de l'imputation budgétaire des achats de tickets restaurants

Considérant la nomenclature M57 simplifiée, il convient de rectifier l'imputation budgétaire sur laquelle est prévu l'achat des tickets restaurant. Il est donc proposé de réaliser le transfert de crédits du compte 6470 « autres charges sociales » au compte 648 « autres charges de personnel » pour 16.100€.

D. Ajustement à la hausse des crédits en recette à la suite de la vente de l'immeuble sis 135 rue Nationale

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil municipal a autorisé la cession de l'immeuble sis 135 rue Nationale ; le compromis de vente a été signé le 4 mai dernier. Il est donc proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en recette du chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » pour 150.000€.

E. Ajustement à la hausse des crédits en recette à la suite de la vente de véhicules et divers

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil municipal a autorisé la cession de deux véhicules et d'un aspirateur de feuilles. Il est donc proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en recette du chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » pour 14.500€.

F. Ajustement à la hausse des crédits en dépense pour l'achat du terrain du Parc familial

Par délibération du 23 mai 2023, le CCAS a autorisé la cession à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles AC71 & AC72. Ce terrain est le lieu d'implantation du futur parc familial. Le projet comprend la réalisation de cheminements doux, l'installation de mobiliers urbains pour agrémenter l'espace ainsi que l'installation de jeux pour enfants. A destination des familles pontamarcquoises, il concourra à la création d'une zone de respiration naturelle au sein de notre ville. Il est donc proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en dépense du compte 2111 « terrains nus » pour 2€.

G. Ajout de crédits en dépense pour la rénovation du pignon de l'immeuble sis 135 rue Nationale

La vente de l'immeuble susmentionné étant conditionnée à la réfection de son pignon, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en dépense du compte 2131 « bâtiments publics » pour 25.000€.

H. Ajout de crédits en dépense pour la création du Parc d'activité pour les jeunes

Afin d'aborder sereinement le lancement de la création du Parc d'activité pour les jeunes, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en dépense du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour 70.000€.

I. Opérations patrimoniales d'ordre budgétaire au chapitre 041

Afin d'enregistrer à leur valeur comptable les parcelles AC71 & AC72 acquises à l'euro symbolique, il est proposé d'inscrire des crédits en dépense du compte 2111 « terrains nus » en contrepartie d'une recette du compte 1326 « subventions d'investissement d'autres établissements publics locaux » pour 32.998€.

Afin de transférer, une fois les travaux démarrés, les frais d'insertion du marché de construction du Parc d'activité pour les jeunes, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en recette du compte 203 « frais d'insertion » en contrepartie d'une dépense au compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour 864€.

A la suite du versement d'une avance forfaitaire dans le cadre du marché de construction de la Maison de proximité, et pour permettre sa récupération le moment venu, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires en recette du compte 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dépense au compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour 14.159,44€.

TRANSFERT ENTRE SECTIONS

J. Réduction de l'autofinancement prévisionnel

Afin de maintenir l'équilibre du budget, et compte-tenu des nouvelles recettes d'investissement, il apparaît nécessaire de réduire le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est donc proposé de diminuer les crédits en dépense du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » et en recette du chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » de 69.498€.

Après examen des propositions susmentionnées et récapitulées en annexe de la présente décision, les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande de bien vouloir :

- Ajuster le budget en adoptant les dispositions de la présente décision modificative et de son annexe n°11 ;

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent cette décision modificative.

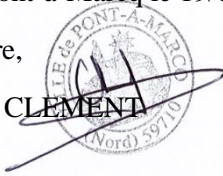
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 19/06/2023,

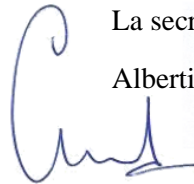
Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE



466

COMMUNE DE PONT A MARCQ

Code INSEE

Budget Communal

DM n°1 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Energie – Electricité	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	18 378,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 378,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6470 : Autres charges sociales	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-648 : Autres charges de personnel	0,00 €	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>16 100,00 €</b>	<b>16 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	69 498,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>69 498,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65742 : Subventions de fonctionnement aux entreprises	0,00 €	17 120,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>85 598,00 €</b>	<b>85 598,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	69 498,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>69 498,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164 500,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>164 500,00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	32 998,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	15 023,44 €	0,00 €	0,00 €
R-1326 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 998,00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	864,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 159,44 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 021,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 021,44 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>143 023,44 €</b>	<b>69 498,00 €</b>	<b>212 521,44 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>143 023,44 €</b>		<b>143 023,44 €</b>